**SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ELECTRICITÉ**

**Communiqué**

Dans le cadre du rapprochement du service des citoyens et en vue de leur faciliter les procédures, la Société Mauritanienne d'Electricité annonce à son aimable clientèle que l'émission et la distribution des factures de consommation auront lieu à partir du 1er octobre 2021 à travers des messages électroniques qui leur seront transmis sur leurs téléphones portables via SMS, WhatsApp et/ou e-mail.  A cet effet, ils sont priés d'enregistrer le plus tôt possible auprès des Centres commerciaux de la société, les numéros de téléphones, WhatsApp et/ou e-mail sur lesquels ils souhaitent recevoir leurs factures pour bénéficier de ce service qui permet de faire l’économie du temps et des efforts liés au suivi des factures.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique de transformation numérique poursuivie par l'entreprise et dont les prochaines étapes suivront incessamment.